

16 oct 2015 -15:53

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2015](#)

Mise en oeuvre des obligations européennes en matière de Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi complétant la mise en oeuvre des obligations européennes en matière d'exploitation sexuelle des enfants, de pédopornographie, de traite des êtres humains et d'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers.

L'avant-projet répond aux trois objectifs suivants :

- la poursuite de la mise en conformité de la législation belge avec la directive européenne 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la protection des victimes
- des modifications ponctuelles relatives au droit pénal et à la procédure pénale afin de compléter la conformité aux exigences de la directive européenne 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la pédopornographie
- la poursuite de la mise en conformité de la législation belge avec la directive 2002/90/CE définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers et le renforcement du cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique